



RE2020, seuils 2025 et cap sur 2028/2031

Une journée de formation à destination des bailleurs sociaux de l'AREAL

Durée : 1 jour soit 7 heures

Thématique(s) : ACV, Bas carbone, Eco-conception, RE2020

Date : 5 mars 2026

Lieu : Sélestat (Grand Est)

Intervenant(s) : Cédric CRETON, Ingénieur et gérant de IMAEE Efficience, la branche AMO-formation du Groupe IMAEE (BE IMAEE)

Une journée de formation à destination des bailleurs sociaux de l'AREAL pour monter en compétences sur la RE2020 afin de :

- Se mettre à jour sur la Réglementation Environnementale 2020 et ses champs d'application, et anticiper les évolutions 2028 et 2031
- Appréhender les conséquences des choix de conception dans un projet réglementaire pour l'ensemble des indicateurs, avec un focus sur le confort d'été
- Comprendre les impacts sur les méthodes de travail pour appliquer les seuils 2028 et 2031 par rapport au seuil 2025, d'un point de vue de la conception et de l'approche multi-acteurs, jusqu'à l'exploitation-maintenance.

Possibilité de convier vos équipes de maîtrise d'œuvre & partenaires.

Contacter la Scop les 2 Rives à formation@scop-les2rives.eu

Programme de formation

1 / Rappel des exigences de la Réglementation Environnementale 2020 dans le neuf

- Analyse d'un projet RE2020 sur la base de son référentiel
- L'équilibre environnement / confort du bâtiment entre les 3 indicateurs architecturaux (Bbio, DH et IcC) et les 3 indicateurs systèmes (Cep, Cep,nr et IcE)
- Elargissement du périmètre d'application à l'ensemble des bâtiments tertiaire en 2025
- Adapter ses méthodes de travail : prérequis techniques et approche équipe concepteurs avec le rôle des cotraitants : architectes, économistes, BET
- Indicateur Carbone Composants : approche par ratios et/ou forfaitaire selon les lots réglementaires

2 / Approche Analyse du Cycle de Vie, empreinte carbone & matériaux

- Acquérir une lecture rapide du poids Carbone du composant dans la base INIES selon la méthode DED, FDES collective ou FDES individuelle
- Revue des outils de calcul : base INIES, configurateur et logiciels
- La chaîne de valorisation d'une ACV ou comment diminuer l'impact d'un composant
- L'empreinte carbone au centre de la démarche de conception : valoriser l'impact biogénique du composant

3 / Indicateurs réglementaire, focus sur le confort d'été

- Les grands principes des méthodes de calculs énergétiques et confort estival : revue des 6 indicateurs et de leurs seuils jusqu'en 2034
- Les différents postes réglementaires de consommation énergétique, et les autres postes pour les usages spécifiques de l'électricité, un gisement d'économie insoupçonné
- Confort été : indicateur DH: climatisation fictive, prévenir les risques dès la conception et mettre en œuvre les solutions organisationnelles et techniques.
- Gestion de l'intersaison en limitant les sensibilités des régulations et rendre acceptable les dérives hygrothermiques à l'aide des matériaux de constructions, de la gestion de la ventilation et en maîtrisant les apports internes.

4 / Méthodologie de travail et gisement de la rénovation

- Savoir impliquer tous les acteurs dans l'équipe de MOE (architectes, économistes, BET) et chez le maître d'ouvrage (AMO, contrôle) le plus en amont dans les phases des futurs projets
- Etendre la méthodologie de la RE2020 à l'existant pour anticiper la réforme de la RTEx tournée vers des enjeux environnementaux à l'échelle de toutes les rénovations
- Entretien et maintenance : anticiper les missions pour la pérennité des ouvrages

5 / Mise en application de la RE2020 seuils 2028/2031

- Mise en application de la RE 2020 sur typologie de bâtiments (revue de projets) selon les textes applicables au 1^{er} janvier 2025
- Identification des lots impactés par des surcoûts des seuils 2028 et 2031 par rapport à la RE2020 seuil 2022 et 2025
- Retours d'expériences : les principaux paramètres à maîtriser et exemples de projets sur plusieurs zones climatiques et typologies de bâtiments
- Echanges avec les participants

Objectifs de formation

- Se mettre à jour sur la Réglementation Environnementale 2020 (seuil 2025) et ses champs d'application pour le secteur résidentiel et le secteur tertiaire, et anticiper les évolutions 2028 et 2031 sur les Indicateurs Carbone (Ic)
- Appréhender les conséquences des choix de conception dans un projet réglementaire selon les différentes typologies de bâtiments pour l'ensemble des Indicateurs : DH, Bbio, Cep Cep,nr, IcConstruction, IcEnergie
- Comprendre les impacts sur les méthodes de travail pour appliquer les seuils 2028 et 2031 par rapport au seuil 2025, d'un point de vue de la conception et de l'approche multi-acteurs
- Savoir arbitrer les solutions environnementales pour optimiser le juste équilibre entre l'enveloppe, les systèmes et le financement à l'investissement et à l'exploitation
- Appréhender les biosourcés et le réemploi comme leviers pour réduire son impact - Comprendre les exigences et les principes d'applications des labels de performances environnementales et identifier les aides financières associées
- Connaitre les choix des outils de calculs en fonction de la disponibilité des données pour chaque phase, depuis le concours jusqu'à la réception
- Intégrer la méthodologie de la RE à la rénovation et anticiper la future réglementation dans l'existant

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Une journée de formation à destination des bailleurs sociaux de l'AREAL

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- Taille du groupe : max. 20 personnes.

Tarifs de la formation

450 € HT soit 540 € TTC

& tarif préférentiel : 410 € HT soit 492 € TTC pour une inscription à 2 ou +
pour les anciens stagiaires [anciens stagiaires DDQE](#) : 370 € HT (444 € TTC)

Prise en charge pour cette formation

Comment financer ma formation ?

Cette formation est prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Nous contacter

Dernière mise à jour du programme

05/12/2025

Contact de la formation

Contact inscription

04 72 20 08 95

formation@scop-les2rives.eu

Sophie Charpentier

03 67 10 47 81

sophie.charpentier@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOPI (au titre de la catégorie Actions de formation)